

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

31 JANVIER 2019, A 19h00

**SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE
PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-cinq janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Participants : M. Stéphane CHERKI - Mme Liliane MONTEL - M. Patrick LADU - Mme Virginie SOULIER - M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON - M. Christian FIGHIERA – M. Patrick COTTIER - Mme Meriem BEN HADDOU – M. Alain FABRI - M. Jean-Barthélémy VAUTEL - Mme Annick FILLON – Mme Hélène PELTIER - M. Claude TKACZYK – M. Boris KRUNIC – Mme Brigitte ROUZIE – M. Christophe VESTRI – M. Adrien SFECCI

A donné procuration :

. M. Raymond FLOC'H pour M. Stéphane CHERKI

Absentes excusées : Mme Magali GORGERET, Mme Muriel BERDAT, Mme Rosaria ILLARIO

Est élue secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée dans l'ordre du jour.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

02.01.2019	2019-01	Signature du renouvellement de la gestion de la fourrière animale avec le groupe SACPA pour un montant annuel de 3 239,24€ HT pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois.
24.01.2019	2019-02	Signature d'un avenant au bail d'habitation pour l'étalement de la dette famille VIDAL, aux Bastides Hautes (charges : 1 268,89 € / 12 = 1 475,41 €/mois au lieu de 1 369,67 € - +105,74 €)
24.01.2019	2019-03	Signature du renouvellement de la convention Climatherm pour la location du terrain Brasca : 3 ans du 1/3/18 au 28/2/21, 480 €/mois
24.01.2019	2019-04	Signature d'une convention avec M. Cornette pour une place de parking St Laurent du 1/3/18 au 28/2/20, 50 €/mois.
24.01.2019	2019-05	Signature d'un avenant relatif à la gratuité du loyer de Monsieur BARBERO pour son snack situé sur le parking de Saint Laurent d'Eze pour les mois de février et mars suite aux travaux sur le parking.
24.01.2019	2019-06	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison de 110m ² sise sur la parcelle BC 471 d'une contenance de 712m ² au 4 impasse des écoles, au prix de 800.000€
24.01.2019	2019-07	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'un terrain de 1 044m ² , parcelles cadastrées AV 338-340 et 346 au quartier Toscana Avalanca au prix de 800.000€
24.01.2019	2019-08	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'un terrain de 3 195m ² cadastré AR 113 au quartier St Laurent au prix de 1.100.000€
24.01.2019	2019-09	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison avec piscine, un bassin et deux abris de jardin, sur parcelle cadastrée AR 157-265 et 284 sis 1 175 chemin des Costes au prix de 520.000€
24.01.2019	2019-10	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison de 105m ² sur parcelle cadastrée AD 40 d'une contenance de 1 160m ² au 1716 boulevard du Maréchal Leclerc au prix de 645.000€
24.01.2019	2019-11	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant :

		Vente d'une maison de 200m ² , sur parcelle cadastrée BD 370 d'une contenance de 1 945m, sise 9 chemin Savaric, au prix de 840.000€
24.01.2019	2019-12	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une propriété cadastrée AL 245-246 d'une contenance de 145m ² avec une surface habitable de 75m ² sise 4 rue principale, au prix de 650.000€
24.01.2019	2019-13	Signature d'une convention pour la représentation « le mari de ma femme » avec l'association La folie des rêves, qui aura lieu dans la salle des fêtes, le 23 mars 2019. La mairie d'Eze versera 2 200€ pour l'organisation de ce spectacle dont l'entrée sera gratuite.

II) RESSOURCES HUMAINES

2. Modification du tableau des emplois

Il s'agit de créer un emploi de catégorie C en filière administrative pour pouvoir remplacer (à 45% du temps) un agent de l'office de tourisme en congés maternité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Décide de créer un emploi non permanent à temps non complet ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

III) URBANISME

3. Rectification d'erreur matérielle sur délibération Assainissement

La délibération n°2018_130, du 6 décembre dernier, autorisait M. et Mme Novotsky à emprunter en souterrain un chemin rural pour rejoindre le réseau public d'assainissement. Il convient de modifier le bénéficiaire pour désigner la SCI Rost.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Retire la délibération n° 2018_130, en date du 6 décembre 2018, accordant cette autorisation aux gérants de cette société en nom propre ;
- Accepte la demande de la SCI Rost de faire passer en souterrain un réseau d'assainissement sous une portion d'environ 320 mètres linéaires du chemin rural 27 ;
- Exige, en contrepartie, une gestion précise des eaux pluviales sur ce chemin rural, étude hydrologique à l'appui ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

4. Désaffectation d'une emprise de 10m² sur la parcelle AW257

Il s'agit de permettre à la commune de pouvoir louer une place de stationnement (près du snack St Laurent) en la réservant à des riverains qui ne peuvent plus se garer à proximité de chez eux pendant plusieurs mois de l'année du fait de l'affluence de touristes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Désaffecte une emprise de 10 m² sur la parcelle communale cadastrée AW257 conformément au plan ci-joint ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

5. Déclassement d'une emprise de 10m² sur la parcelle AW257

La désaffectation permet d'en interdire l'accès normal au public. Le déclassement permet à cette emprise d'intégrer le domaine privé de la commune et de pouvoir être louée à des particuliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Déclasse l'emprise de 10 m² sur la parcelle communale cadastrée AW257 figurant sur le plan ci-joint pour lui faire réintégrer le domaine privé de la commune ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

IV) FINANCES

6. Budget annexe Jardin exotique - Amortissements

Il s'agit d'une opération comptable, sans coût pour la commune, destinée à améliorer la « note » financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Adopte les durées d'amortissement proposées selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES	CATEGORIE DE BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
2031	Frais d'études	2 ans
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2 ans
2121	Terrains nus	15 ans
2135	Installations générales, Aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2153	Installations à caractère spécifiques	15 ans
2154	Matériel industriel	4 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2182	Matériel de transport	4 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	2 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

7. Convention d'objectifs avec l'association Les Gourmand'Eze

La commune a décidé de confier l'organisation de cette manifestation à une association. Afin de lui permettre de fonctionner, il est nécessaire de passer avec celle-ci une convention d'objectifs lui permettant une programmation financière sur trois ans à raison de 100 000 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **M. Christophe VESTRI vote contre, A LA MAJORITE,**

- Adopte la convention d'objectifs ci-joint ;
- Verse à l'association « Les Gourmand'Eze »® une subvention de cent mille euros (100 K€) au titre de l'édition 2019 de ce festival gastronomique ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

8. Autorisations budgétaires anticipées Investissements 2019 budget principal

Le contrôle de légalité a demandé à la commune de bien vouloir rectifier la délibération n°2018_139 pour des modifications mineures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Retire la délibération du conseil municipal n° 2018_139, en date du 6 décembre 2018 ;
- Autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres d'ordres réels sur l'exercice 2018 (hors chapitre 16 et restes à réaliser) ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

9. Autorisations budgétaires anticipées Investissements 2019 budget annexe

Le contrôle de légalité a demandé à la commune de bien vouloir rectifier la délibération n°2018_140 pour des modifications mineures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Retire la délibération du conseil municipal n° 2018_140, en date du 6 décembre 2018 ;
- Autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres d'ordres réels au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16 et restes à réaliser) ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

10. Demande de subvention pour le marché des ferronneries

La commune a lancé un marché à procédure adapté pour le remplacement de nombreuses ferronneries lui appartenant. Il convient de solliciter des subventions aux conseils régional et départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Sollicite du conseil régional Paca une subvention au meilleur taux possible ;
- Sollicite du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention au meilleur taux possible ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

V) TRAVAUX

11. Extension et rénovation de la maison Ferri – Protocole de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de travaux proposé par la commune a reçu des propositions trop élevées pour pouvoir être acceptées. Par ailleurs, il est apparu que l'étanchéité de la dalle devait être refaite. Le marché de maîtrise d'œuvre actuel doit donc être résilié et le prestataire dédommagé pour le travail fait. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sera signé ensuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Résilie la mission de maîtrise d'œuvre confiée à M. Jean-Claude Borgogno, architecte DPLG, pour l'extension et la réhabilitation complète de la maison Ferri ;
- Verse à M. Jean-Claude Borgogno, la somme de seize mille quatre cent soixante-dix euros (16 470 € TTC) au titre des missions effectuées dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre mentionnée ci-dessus ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

12. Bâtiment communal de l'avenue du jardin exotique – Travaux de spécialités – Marché sans mise en concurrence

Les sondages ont montré la présence d'eau sous l'emprise du futur parking souterrain et du futur bâtiment communal. L'entreprise Razel-Bec est la seule qui puisse assurer l'étanchéité pour les deux collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Négocie avec l'entreprise Razel-Bec le marché des travaux de spécialités imposés par la construction du bâtiment communal de l'avenue du jardin exotique sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation au code des marchés publics permise par l'article 30 du décret n° 2016-360, en date du 25 mars 2016 ;
- Précise que cette négociation soit limitée à quatre cent cinquante mille euros hors taxes (450 K€ HT) ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures 05.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.

Stéphane CHERKI

La secrétaire de séance,

Meriem BEN HADDOU

